

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2019**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Absents non excusés : 2
Absents excusés :

Date de convocation : 15 février 2019

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. David HEIB ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; Mme Julie LAFFAY ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian SCHMITZ ; M. Pascal JOLIOT, Mme Véronique THILL.

Etaient absents excusés avec procuration : M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à M. Pascal JOLIOT, M. Gérard IMBS a donné procuration à M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Roselyne KLEIN BELLUCO

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 26 novembre 2018.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 5.7-002/2019 : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE LA POLICE MUNICIPALE ET MODIFICATION DU CONTINGENT HORAIRE

Vu la délibération du 30 juin 2005, point n° 10, relative à la mise en place d'un dispositif intercommunal de Police Municipale,
Vu la convention passée entre les Communes du Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Fèves, Hauconcourt, La Maxe, Lorry-lès-Metz, Norroy-le-Veneur, Plappeville, Plesnois, Saulny, Semécourt et Woippy définissant les modalités organisationnelles et financières relatives au fonctionnement de ce dispositif,

Considérant le souhait des Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine d'adhérer à ce dispositif,

Considérant le souhait de la Commune de Longeville-lès-Metz d'augmenter son contingent horaire,

Considérant que ces adhésions ne modifieront pas les termes de la convention relative à la mise en commune des agents et de leurs équipements,

Considérant que les heures demandées par les Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz, Sainte Ruffine et de Longeville-lès-Metz seront déduites des heures dédiées à la Commune de Woippy,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité** :

- d'accepter l'adhésion des Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine à compter du 1^{er} avril 2019,
- d'accepter la modification du contingent horaire de la Commune de Longeville-lès-Metz à compter du 1^{er} avril 2019,
- de modifier en conséquence la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les deux conventions mises à jour.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 27 février 2019 et sa publication le 27 février 2019

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy Le Veneur, le 27 février 2019
Mme le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20190225-2019DEL002-DE
Reçu le 27/02/2019

